

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2016

L'an deux mil seize,

Le 07 juillet 2016 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

***Etaient présents :** S. MIOSSEC, A. FORMOSA, J. TALGORN, J. GUETTE, E. JEAN, D. CADO, C. FLORIT, JP GUYADER, C. HUS, AM. LAVANANT, A. LE MAOUT, B. LE COZ, D. LE NOC, G. LE NOST, S. LE SQUER, L. MASSE V. PENGLAOU V. PENNOBER, F. QUEGUINER, MC. BLANCHARD, J. FURIC, MC. LE MAOUT-GUILLOU.*

***Absents représentés par :** C. JAFFRE par S. MIOSSEC, V. PRUVOST par J. FURIC L. ANDRIEUX par V. PENGLAOU, O. BARBEDETTE par F. QUEGUINER, S. LE BRETON par J. GUETTE,*

Madame C HUS, a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce qu'une note complémentaire est diffusée concernant l'acquisition du presbytère et la cession des toilettes publiques.

Le précédent compte-rendu est mis aux voix :

Madame LAVANANT s'interroge sur la tarification de l'assainissement lorsqu'une personne qui aurait dû raccorder son habitation ne l'a pas fait. Il lui semble que dans ce cas les avis sont partagés sur le fait que la personne doit payer l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que pour la fin de l'année 2016 les habitations raccordables doivent effectivement être raccordées.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de JP GUYADER

Monsieur le Maire demande que la question relative au projet de salle des fêtes et celle de l'acquisition du presbytère/cession des toilettes publiques soient présentées en même temps.

I) Projet de salle des Fêtes : validation du programme

II) Acquisition du presbytère : décision de principe, cession des toilettes publiques

Madame HUS rappelle au Conseil municipal que la construction d'une salle des fêtes est un projet réclamé par bon nombre de riécois. Cependant de nombreuses questions se posaient comme : la définition des besoins, la localisation. Depuis septembre 2015, la commune a recruté un programmiste, le cabinet ABCD, pour l'aider à définir ce projet. Un questionnaire a tout d'abord été adressé aux associations. Sur la base des réponses obtenues les élus municipaux ont échangés au cours de réunions qui se sont tenues en fin 2015.

Ces rencontres ont permis d'affiner le programme du projet et le cabinet ABCD a ainsi pu présenter au cours du 1^{er} trimestre 2016 une esquisse sur les deux sites envisagés : l'arrière de la MEM et l'ancienne mairie/poste ainsi que le terrain du presbytère.

Après une nouvelle rencontre en avril 2016 entre le bureau d'études et les conseillers municipaux et compte tenu des esquisses présentées par ABCD, l'ensemble des élus présents a confirmé l'intérêt pour la commune d'acquérir le site du presbytère et d'y envisager le projet de salle des fêtes.

A partir de cette date, le cabinet ABCD avait pour mission de finaliser le programme en tenant compte des remarques exprimées et de préparer le concours et les phases suivantes de ce projet. Le cabinet d'architecture vient de transmettre ce document. Le budget prévisionnel de cette opération (1^{ère} phase) est estimé à 1 350 000.00€ TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le programme de la salle des fêtes.

En ce qui concerne l'acquisition du presbytère elle précise que suite aux négociations menées avec le Diocèse ce dernier vient de faire savoir qu'il confirme la vente à la commune de ce bâtiment et d'une partie du jardin au prix des domaines soit 300 000.00€ nets vendeurs. Le Diocèse accepte également la cession gratuite à son profit des toilettes publiques et le paiement des frais d'acte inhérents à cette cession.

Le Diocèse a indiqué que ce projet de vente pourra être validé en septembre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le principe de l'acquisition du presbytère et la cession des toilettes publiques.

Monsieur le Maire présente un diaporama expliquant **le pourquoi de ces deux délibérations** :

- L'engagement pris en 2014

UNE SALLE DES FÊTES AU CŒUR DE NOTRE VIE COMMUNALE

Le besoin d'une salle dédiée aux activités associatives, aux animations culturelles et aux événements conviviaux reste constant. Après des premières études en 2007/2008, il nous est apparu indispensable de repenser ce projet de salle (emplacement, taille, coût...).

Dans le prolongement de la médiathèque et autour d'un jardin préservé, nous envisageons de construire cette salle des fêtes au cœur du bourg, à l'arrière de l'ancienne mairie. Cela permettra d'économiser de l'espace et de l'argent public en réutilisant un espace qui sera de toute façon à réaménager. Ce projet évitera

de créer des parkings spécifiques (déjà près de 300 places dans le centre bourg). Bien entendu, en réalisant cet équipement en cœur du bourg, nous sommes pleinement conscients de l'importance de préserver la quiétude des riverains.

Notre future salle des fêtes, priorité du début de mandat, ne sera pas démesurée mais bien complémentaire de notre salle polyvalente et des équipements culturels existants.



- l'étude du site de l'ancienne mairie et de la reconversion en logements de celle-ci
- l'aide à la formalisation du programme de la salle des fêtes avec ABCD
- l'opportunité suite à la proposition du diocèse de céder le presbytère



Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec l'association diocésaine sur place le 05 juillet 2016 le plan ci-dessus a été légèrement modifié par rapport au document transmis aux conseillers.

Arrivée de V PENNOBER 19h

Présentation du programme

- Le projet envisage :

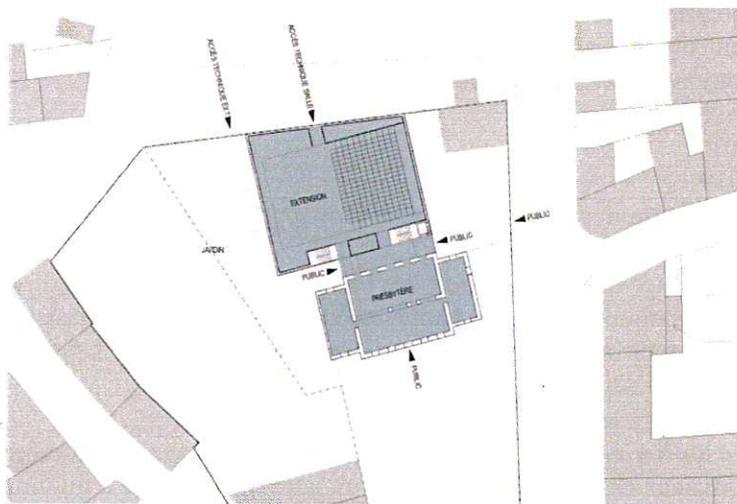
La création d'une salle festive dédiée aux manifestations publiques et à de petites formes de spectacles, la restructuration de l'ancien presbytère pour accueillir un vaste espace d'accueil et de convivialité, (...) différents locaux d'animation et de réunion pouvant être utilisés en loges pour les artistes, un office et locaux de desserte, des locaux techniques.

- Le montant des travaux et équipements HT de l'équipement est évalué à :

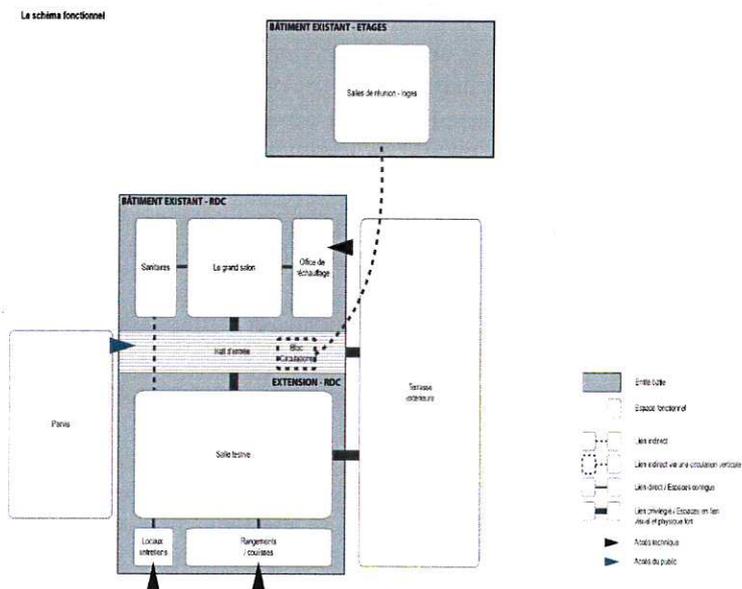
1ère phase : 1 000 000€ HT pour le bâtiment neuf (hall d'entrée, salle festive) et les aménagements extérieurs).

2ème phase : 660 000€ HT pour la restructuration du presbytère, l'équipement de l'office de réchauffage, l'équipement en gradins rétractables de la salle festive

- La première esquisse (étude préalable)



- Le schéma fonctionnel



RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES SURFACES

ESPACES	LOCALISATION	SURFACES DANS ŒUVRE
PRESBYTÈRE		
Grand salon	rez-de-chaussée	120 m ²
Office de réchauffage	appenti	30 m ²
Salles de réunion - loge	étages	240 m ²
Sanitaires	appenti	25 m ²
Sous total Presbytère		415 m²

ESPACES	LOCALISATION	SURFACES DE PLANCHER
CONSTRUCTION NEUVE		
Hall d'entrée		32 m ²
Sas		8 m ²
Salle festive		317 m ²
Rangement - coulisses		25 m ²
Locaux entretien et techniques		18 m ²
Sous total neuf		400 m²

- La suite du dossier :
 - Finalisation de l'acquisition du site :
 - Délibération précise en septembre
 - Signature en octobre
 - Recrutement du maître d'ouvrage délégué (en cours)
 - Concours d'architecte à l'automne
 - Permis de construire mi-2017
 - Livraison : 2^{sd} semestre 2019

En ce qui concerne le presbytère, la délibération définitive interviendra en septembre, la délibération proposée ce soir est une décision de principe.

Monsieur le Maire indique, à propos de la proposition de cession des toilettes de la place de l'église, que l'association diocésaine a mandaté un architecte pour le réaménagement des salles paroissiales incluant l'espace des toilettes. Ce bâtiment serait ouvert directement sur la place de l'Eglise. Les frais d'actes inhérents à la cession des toilettes seront pris en charge par le diocèse.

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le sujet.

Madame LE MAOUT-GUILLOU estime qu'il s'agit d'un bon programme, demandé par bon nombre de Riécois. Toutefois il lui aurait paru judicieux de réaliser en parallèle un autre programme à minima plus proche de la salle polyvalente. Un tel programme évitant une acquisition de 300 000.00€. Elle s'inquiète également des nuisances qui pourraient être gênantes en centre bourg. Autre source d'inquiétude : les dotations qui s'amenuisent et contraignent les recettes des collectivités.

Madame BLANCHARD indique avoir la même réflexion y compris sur les nuisances et pense que mettre quasiment 1 million d'euros pour le presbytère (acquisition plus les travaux) alors que la salle polyvalente pourrait être utilisée en y mettant des gradins et en construisant des tennis extérieurs qui libéreraient cette salle, c'est beaucoup. Elle ajoute qu'elle trouve ce projet ambitieux, trop peut-être pour une commune de 4000 habitants. Pour elle, cela rajoutera de la dette à la dette alors que celle-ci est déjà importante. Elle indique que pour ces raisons elle ne votera pas pour ce projet.

Madame le SQUER note que les nuisances seraient également présentes si le projet était positionné à proximité de la salle polyvalente.

Madame LAVANANT souligne qu'il y a déjà eu des études pour la réalisation d'une salle des fêtes à proximité de la salle polyvalente. Elle indique qu'elle votera contre car ce n'est pas une priorité pour la commune alors que les dotations sont en baisse. Elle demande si les frais de fonctionnement ont été évalués, y compris le nombre d'employés communaux nécessaires.

Monsieur QUEGUINER à propos des nuisances, note que lorsque des spectacles se déroulent à la salle polyvalente ou à proximité, le centre bourg n'est pas épargné par les nuisances. Ce n'est donc pas l'implantation qui fait que l'on subira ou non des nuisances. En ce qui concerne le coût, il estime qu'effectivement on peut le considérer comme important mais l'important c'est que la municipalité investisse pour le bien-être des habitants.

Madame JEAN fait remarquer que d'après les sondages faits auprès des associations, il y aura peu de spectacles se terminant vers 2 heures du matin. Les associations prévoient essentiellement des

spectacles en journée ou en début de soirée. Elle rappelle que ce ne sera ni une boîte de nuit ni une salle de spectacle mais bien une salle associative.

Monsieur PENNOBER ajoute que les nuisances existeront de toute façon et cela n'est pas nouveau : il faut simplement faire en sorte qu'il y en ait le moins possible. Il note que la construction de tennis extérieurs coûterait aussi de l'argent.

Madame FORMOSA a l'impression d'être revenue aux temps des débats sur le projet de médiathèque. Elle considère qu'il faut de la vie dans un bourg et cet équipement y participera. Elle rappelle aussi qu'il y a des années que les différentes municipalités ont voulu acquérir le presbytère mais en vain.

Quant à une implantation à proximité de la salle polyvalente, elle induirait la création de voies, de parkings supplémentaires qui auraient également un coût. Avec un équipement en centre bourg, les véhicules seront garés à différents endroits. Cette dissémination limitera, à son avis, le bruit.

Monsieur le Maire se réjouit d'entendre que certains conseillers qui ne sont pas dans la majorité trouvent intéressant qu'il y ait un tel projet à Riec. Il note que tous les questionnements qu'il a entendus, il les a eu avec ces colistiers dès le mandat précédent, notamment la question du sens d'amener un tel équipement en centre bourg. Il précise que si ce projet est inscrit dans son programme, c'est pour le réaliser.

Il insiste également sur le fait que depuis 2008 tous les projets qu'il a menés avec son équipe sont restés dans les enveloppes votées. Aussi, il dénonce vivement cet à priori systématique que les projets dérapent financièrement et notamment à Riec sur Bélon.

Monsieur le Maire rappelle que les études antérieures ont été regardées, comme l'extension de la salle polyvalente : un volume très simple adossé à la salle de sport qui aurait nécessité de la voirie, des parkings. Pour lui, la cohérence politique de l'équipe c'est de conforter le centre bourg, gage de dynamisme, en y installant des équipements structurants. En centre bourg les circulations des piétons et des véhicules se disperseront rapidement.

En ce qui concerne l'aspect financier du projet, monsieur le Maire admet que l'achat du presbytère est une dépense supplémentaire mais c'est l'offre faite par le diocèse qui a déclenchée la réflexion sur ce site. Il donne alors la chronologie des faits :

Décembre 2015 : monsieur le Maire et monsieur PRUVOST contactent le diocèse pour un bail permettant l'installation de jeux pour enfants dans le jardin du presbytère. Ce jour-là le père Croguennec fait savoir que le diocèse est susceptible de mettre ce bâtiment en vente en 2016.

Janvier 2016 : l'économiste diocésain informe la mairie qu'ils vont mettre effectivement en vente ce bâtiment et le terrain mais qu'ils seront proposés en priorité à la commune. A partir de là les négociations vont démarrer pour fixer les modalités d'une acquisition par la commune.

Il rappelle que le projet de salle des fêtes est intégré dans le PPI présenté lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget à hauteur de 1 350 000.00€ pour la 1^{ière} phase. Quant à la seconde phase sur laquelle il faut s'engager il souhaite revoir le PPI en cours pour le prolonger un peu au-delà de la fin du mandat afin de l'intégrer.

Pour l'endettement communal, monsieur le Maire estime qu'il sera globalement au même niveau qu'au début du mandat. Il ajoute assumer ce projet qui est mesuré, qui a été anticipé et qui n'a rien d'aventureux.

Quant aux frais de fonctionnement, monsieur le Maire assure qu'il n'y aura pas de personnel autre que celui nécessaire au ménage et à la mise en place de la salle, rappelant au passage que « ce ne sera pas l'Ellipse ! ».

Madame BLANCHARD souhaite connaître la part d'emprunt sur ce programme.

Madame LAVANANT fait part de son étonnement sur le nombre d'agent nécessaire. Elle ajoute que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Elle dit ne pas avoir eu le bilan des travaux de la place Y. Loudoux et de la halle.

Monsieur le Maire répond que les conseillers ont eu connaissances des chiffres des différentes opérations réalisées et qu'il s'étonne d'entendre à nouveau une telle déclaration de sa part.

Dans le PPI le financement de ce projet n'est pas dédié mais global. Au moment de l'avant-projet la fiche financière d'opération sera établie.

Monsieur PENNOBER regrette que l'on cherche dans un Conseil municipal à introduire le doute sur ce qui se passe en mairie. Il estime que dans ce cas il faut prouver ce que l'on avance. Pour lui il faut, en séance de Conseil, arrêter avec les insinuations.

Madame LE MAOUT-GUILLOU exprime avec force qu'elle ne veut pas d'un schéma polémique même si elle est dans la minorité. Elle souhaite être constructive. Elle précise qu'elle s'abstiendra car « on n'a pas vraiment le choix ».

Le Conseil municipal :

-Valide le programme du projet de salle des fêtes tel que présenté par le cabinet de programmiste ABCD suite à la réunion du 29 juin 2016.

Adopté : pour 23, Abstentions : 3 MC LE MAOUT-GUILLOU, G LE NOST, MC BLANCHARD, Contre : 1 AM LAVANANT

-Décide du principe de :

*l'acquisition du bâtiment du presbytère, d'une partie du terrain attenant dans les conditions décrites dans le courrier précité du 05 juillet 2016.

*la cession des toilettes publiques attenantes à la salle paroissiale une fois les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession accomplies.

Adopté : pour 26 contre : 1 AM LAVANANT

-Prononce la désaffectation des toilettes publiques de la place de l'Eglise en vue de leur déclassement qui sera prononcé ultérieurement.

Adopté : pour 26, abstention : 1 AM LAVANANT

III) Administration générale, personnel communal

① Autorisation de recrutement de contrats CUI/CAE et Emploi d'avenir

Madame HUS informe le Conseil municipal que les deux contrats d'avenir autorisés par le Conseil municipal en 2013 sont parvenus à échéance. Les deux employés sont recrutés aux services techniques municipaux l'un en tant que stagiaire et l'autre en tant qu'apprenti.

La collectivité souhaitant faire perdurer son action pour l'insertion des personnes en besoin d'emploi et anticiper les départs à la retraite en particulier aux services techniques propose le recrutement d'un contrat d'avenir (durée 1 an renouvelable 2 fois) et d'un contrat CUI/CAE (contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi – durée 18 mois), l'un aux services techniques, l'autre pour le service restauration. La commune s'adressera pour cela à la mission locale et à Pôle emploi.

Le préfet de la région Bretagne a fixé l'aide financière à 70% du smic brut pour les contrats CUI/CAE et à 75% pour les contrats d'avenir.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un emploi d'avenir et d'un emploi CUI/CAE.

Le Conseil municipal décide de recruter un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer les services techniques et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Précise que ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois maximum renouvellements inclus.

Décide de recruter un demandeur d'emploi en contrat d'insertion professionnelle – contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le service de restauration scolaire, rémunéré sur la base du SMIC,

d'une durée de 12 mois renouvelable suivant l'appréciation du prescripteur, à raison de 20 heures hebdomadaires. Cette durée pourra être portée à 35h après avis du prescripteur.

② Rapport sur la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2015

Madame HUS fait savoir que comme chaque année, conformément à la loi du 02 février 1995, dite loi «BARNIER», le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix, la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Le rapport suit désormais la présentation préconisée par l'observatoire des services d'eau et de l'assainissement, en vue de sa dématérialisation. Le rapport sur l'eau émane du syndicat d'eau de Riec sur Bélon.

Une fois le rapport présenté en Conseil municipal, celui-ci est publié sur le site de l'observatoire de l'eau.

Le rapport ainsi que le compte d'affermage du service de l'assainissement sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire présente ce rapport et indique qu'à la rentrée du temps sera consacré au passage éventuel du service de l'assainissement en régie car courant juillet le Siter va rendre ses conclusions sur un tel passage.

Il ajoute qu'une commission planchera en septembre sur l'extension du réseau.

Madame LAVANANT demande s'il y aura des frais de résiliation (non, fin normale du contrat).

Concernant le rapport présenté, monsieur le Maire note qu'entre 2010 et 2016 le prix de l'eau a évolué de +2.46% par an.

Monsieur LE NOST pense qu'il serait intéressant de calculer le prix de l'eau en coût global, en plus du calcul présenté, à savoir pour une consommation de 120m³.

Monsieur FLORIT donne lecture au Conseil municipal des informations principales contenues dans le rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau potable établi par le syndicat intercommunal.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation, par Monsieur le Maire, du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ce dernier sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

IV) Divers

① Décisions L 21 22 22: compte-rendu

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Le 20 juin 2016

Passé avec la Direction de la Poste 44 Boulevard de Vaugirard 75757 PARIS CEDEX 15, représentée par Madame Fabienne Bourdais-Galmard, Directrice des Services Courrier Colis Ouest Bretagne, une convention de mise à disposition du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre 2016, des locaux de l'ancienne Poste.

Précise que la participation de la Poste aux consommations de fluides est d'un montant de 44.10€ HT le trimestre.

Le 20 juin 2016

Passé avec la Société Creib OMR, ZI de Kerpont 374 rue de Kerlo 56850 CAUDAN, l'avenant N°1 d'une durée de 1 an, au contrat de fourniture des liens ADSL et SDSL de la collectivité.

Indique que le coût mensuel de cette prestation est de 656,42€.

Le 21 juin 2016

Passé avec le cabinet d'architecture Espaces Création, ZA de Troyalach 29170 Saint-Evarzec, l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre pour la construction du local périscolaire.

Précise que le montant définitif des honoraires dus au cabinet d'architecture Espaces création est de

- mission de base : 25 660.00€ HT

- mission d'établissement des devis : 3849.00€

- OPC : 1850.00€ HT
- EXE partielle (fluides) : 1500.00€ HT.

Le 23 juin 2016

Passé et signé avec Corinne Cord'homme, artiste-peintre, une convention d'exposition.

Le 25 juin 2016

Passé et signé avec l'association "Excellart", association loi 1901 (SIRET N°801 173 295 00024) un contrat pour le concert de "Ronan One Man Band" le 25 juin 2016.

Le prix de la prestation est fixé à 400€ TTC.

Informations diverses :

Contentieux PLU : le tribunal administratif a rendu son jugement. Monsieur le Maire en donne lecture. Les consorts H voient tous les moyens invoqués tant sur la forme que sur le fond rejetés et ils sont condamnés à régler 750.00€ à la commune (somme versée à l'assureur pour paiement des frais avancés pour l'avocat).

Prochains Conseils municipaux : 12/09 ; 20/10 ; 6/12.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20h15.

Le Maire
Sébastien MIOSSEC

